



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°009/ASMI/SE/COMIFAC/2018

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA REVUE DES POLITIQUES DE PROMOTION DE LA CONSOMMATION DE BOIS LEGAL ET INDUSTRIEL DANS LES MARCHES PUBLICS DES PAYS MEMBRES DE LA COMIFAC

1. La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) est une institution sous régionale créée par la volonté des chefs d'Etats en vue de l'harmonisation des politiques forestières et environnementales. Elle reçoit des contributions de ses Etats membres et de ses partenaires pour la mise en œuvre de son plan de convergence. A cet effet, elle se propose de financer les services d'un consultant pour **«la revue des politiques de promotion de la consommation de bois légal et industriel dans les marchés publics des pays membres de la COMIFAC»**.
2. L'objectif global de cette consultation est de présenter une étude afin d'identifier et procéder à l'analyse des documents sur les politiques/législations d'utilisation de produits bois industriel, légal dans les marchés publics des pays membres de la COMIFAC.
3. **Les Services du consultant** : Le consultant devra :
 - Identifier et analyser les documents relatifs aux politiques, lois et réglementation en matière de promotion de l'utilisation des produits bois dans les marchés publics dans chacun des pays de l'espace COMIFAC ;
 - Analyser les documents de promotion de l'industrialisation ;
 - Procéder à la revue et à l'analyse des pratiques actuelles qui ont cours dans chacun des pays en matière d'utilisation des bois dans les marchés publics, suivant une approche consultative et itérative, à travers des interviews et des rencontres avec les experts des administrations (forestière et marchés publics), des entreprises de travaux publics (Grandes, moyennes et petites) et autres parties prenantes identifiées au niveau national ;
 - Capitaliser les expériences existantes en ressortant les dynamiques déjà existantes à travers les flux transfrontaliers (entre pays membres de la COMIFAC en matière de bois), afin de répondre à la question de l'approvisionnement des marchés publics de la sous-région en bois légal ;
 - Formuler des recommandations pour une meilleure promotion de la consommation des bois de source légale dans les marchés publics et pour amener les responsables de nos Etats vers l'utilisation d'un bois légal dans le cadre de l'exécution des marchés publics ;
 - Proposer un draft de document portant sur des « Lignes Directrices sous-régionales sur la promotion de la consommation des bois de source légale dans les marchés publics des pays membres de la COMIFAC ».
4. **La durée estimée de la prestation est de trente (30) jours répartis sur deux (02) mois et entre en vigueur dès signature du contrat. Le financement de cette étude sera assuré par le projet GIZ Appui à la COMIFAC**
5. **Le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC**, invite les Consultants, à manifester leurs intérêts en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants, intéressés doivent fournir les